Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260321-2026_304-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/304
DU 21 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 28
Nombre de votants..... 29

Le conseil municipal s'est réuni le vingt et un mars deux mil vingt-six à onze heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Christiane RIBES, la conseillère municipale la plus âgée, suivant convocation du dix sept mars deux mil vingt-six.

Présents:
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER adjoints au Maire.
Catherine HERBIN-WAREMBOURG, Patrick ROLLAND, Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Philippe ARMAND, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Cindy JACQUET, Claude CADIO, Christiane RIBES, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Gaël LERAY, Michaël MALLE, Emilie PETIT, Pierre-Nicolas GOUGEON, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Alexandre GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents:
Catherine HERBIN - WAREMBOURG qui a donné procuration à Cindy JACQUET

Secrétaire de séance:
Alexandre GUILLEMOT

OBJET : **Lecture de la charte de l'Élu local**

VU la loi n°2015 – 366 du 31 mars 2015 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1111-1 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit procéder à la lecture de la charte de l'Élu local ;

CONSIDÉRANT que le Maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie du chapitre du CGCT consacré « aux conditions d'exercices des mandats municipaux » ;

Une copie de l'ensemble des supports indiqués dans la présente délibération est jointe en annexe.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260321-2026_304-DE

Fait à Ploeren, le 21 mars 2026

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Alexandre GUILLEMOT